

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 08 septembre 2025

N° CM08092025-02
NB

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 02 septembre 2025
Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M. JC. MARCHAND, Mme L. AVOINE, M. A. GUILLOTEAU, Mme MN. FRADIN, M. C. PELLETIER, Mme N. FIORI, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB. VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M. J. LANDA, Mme M. LERAY, Mme E. RABILIER, M. P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M. D. DOLÉ, M. J. BALLAY, M. M. PRAUD, M. K. SERIN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. N. GODET	Procuration à	Mme L. VILLATEAU
M F. RABAUD	Procuration à	M. JC. MARCHAND
Mme E. BILLEAUD	Procuration à	Mme I. BROSSET
M N. RIPAULT	Procuration à	M. P. BOUSSEAU
M. JM. BEAUFFRETON	Procuration à	M. K. SERIN
Mme M. RANGEARD	Procuration à	M. D. DOLE

Absent :

Secrétaire : M. A. GUILLOTEAU

OBJET : INCROYABLE TERRITOIRE – ATTRIBUTION DE PRIX AUX LAUREATS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°CM15032021-05 du 15 mars 2021 par laquelle le Conseil Municipal autorisait Mme le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain » ;
VU la délibération n° CM10032025-01, autorisant Mme le Maire à candidater au dispositif "Incroyable Territoire",

CONSIDERANT que le programme d'actions de redynamisation de l'activité commerciale et artisanale du centre-ville vise :

- d'une part, à promouvoir une offre commerciale de proximité, qualitative et diversifiée ;
- d'autre part à apporter un soutien aux commerçants et aux porteurs de projets
- et enfin à renforcer l'attractivité et la compétitivité du centre-ville vis-à-vis des pôles commerciaux environnants ;

CONSIDERANT qu'il apparait opportun d'envisager d'attribuer un prix communal spécial qui serait attribué aux deux premiers dossiers retenus à l'issue du concours organisé le 26 septembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE d'instituer les prix suivants :

- 1^{er} prix : 1 500 € ;
- 2^{ème} prix : 200 € par mois pendant 6 mois pour la location d'un local commercial.

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Alexandre GUILLOTEAU
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :
Michelle Dévanne
Date de signature : 12/09/2025
Qualité : Maire de Pouzauges

